

BREVET D'ÉQUIPIER DE CROISIÈRE AVANCÉE

(Équipier côtier-voile)

En principe il faut compter un minimum de six jours de formation pour atteindre tous les critères de performance. Pour les candidats d'expérience, la durée minimale d'évaluation de ce volet est de 48 heures consécutives.

Objectif

Être capable de naviguer en toute sécurité en tant qu'équipier sur un voilier de 10 à 15 mètres, en eaux côtières et intérieures, jusqu'à 100 milles de rivage, de jour comme de nuit, et sous toute condition météo.

Préalables

Brevets de croisière élémentaire, croisière intermédiaire et de navigation côtière;

Certificat restreint de radiotéléphoniste maritime avec DSC;

Une carte de conducteur d'embarcation de plaisance;

Certificat reconnu de Secourisme standard et de RCR.

Note : Afin de maximiser ses chances de réussite, le candidat devrait :

- a) Être un équipier fiable et posséder une expérience d'au moins deux saisons ou 20 jours de croisière;
- b) Avoir mis en pratique les notions, les techniques et les manœuvres relevant des brevets d'équipier de croisière intermédiaire et de navigation côtière;
- c) Démontrer continuellement les compétences acquises en ou croisière intermédiaire et de navigation côtière.

Connaissances théoriques

Ce volet est le même que celui du brevet de croisière avancée, sections I à V, standards 1 à 26.

Habilités pratiques

Le volet pratique de ce brevet doit être fait sur un voilier moderne de 10 à 15 mètres, muni d'un moteur intérieur.

Section VI: Préliminaires

Sous la direction du chef de bord, le candidat doit pouvoir:

1. Vérifier l'état du bateau avant une longue croisière, en particulier;
 - a) La solidité de la coque, les espars, le gréement dormant et courant, l'accastillage, les voiles, le moteur, les systèmes internes, les toilettes, la cuisine, les rangements, l'équipement de sécurité, les pièces de rechange,
 - b) Proposer les améliorations qui s'imposent, les réparations et ajouts nécessaires pour rendre le bateau sûr et marin;

Section VII: Faisant route

Sous la direction du chef de bord, le candidat doit pouvoir:

2. Appliquer les règles 1 à 36, 40 et 45 du *Règlement sur les abordages*;
3. Manœuvrer au moteur, dans un espace restreint simulé, en présence de vents forts accompagnés ou non de courants de marée, et accoster dans les mêmes circonstances;
4. Naviguer en tant qu'équipier sous toutes les allures en démontrant un niveau supérieur d'habiletés à la barre ou aux manœuvres;
5. Assister le chef de bord en barrant ou en s'occupant du mouillage lors d'un ancrage sous voiles;
6. Prendre les mesures appropriées lors d'une panne de moteur simulée dans différents contextes;
7. Vérifier le réglage du mât;
8. Récupérer une annexe submergée et, si possible, la remonter sur le pont sans s'arrêter;
9. En suivant les directives du chef de bord, effectuer correctement les manœuvres de récupération d'une personne à la mer selon les méthodes suivantes. Ces exercices doivent être exécutés de jour comme de nuit.
 - a) La méthode du triangle (sous voiles),
 - b) Une autre méthode au choix (sous voiles),
 - c) Les techniques Williamson et Anderson (à moteur);
10. Simuler au moins deux façons différentes de remonter à bord une personne à la mer;
11. Préparer et servir un repas chaud en route;
12. Mouiller une ancre à partir d'une annexe;
13. Aider le chef de bord à établir un mouillage bahamien;

14. Agir comme équipier responsable lors d'une navigation d'au moins 48 heures consécutives;

Section VIII: Pilotage

Sous la direction du chef de bord, le candidat doit pouvoir:

15. Déterminer la déviation du compas de route à l'aide d'un alignement;
16. Déterminer la précision d'un loch et d'un sondeur et si nécessaire faire des ajustements à l'instrument ou au processus;
17. S'acquitter d'un quart de navigation de 20 M de jour et de 20 M de nuit, et tenir le livre de bord et le traçage sur la carte à jour en y incluant:
 - a) Le relèvement des dangers,
 - b) Les relèvements de dégagement,
 - c) Le transport d'une droite de position,
 - d) Les arcs de positions,
 - e) En louvoisement, le tracé de la route et les points estimés après trois virements de bord,
 - f) Le point effectué avec un instrument de navigation électronique,
 - g) Déterminer le cap au compas pour contrecarrer une dérive vent ou un courant sur un segment de 3 à 5 M afin d'arriver à une position à moins d'un quart de mille de la position réelle.

Facultatifs

1. Faire un œil épissé sur un cordage tressé;
2. Accoster et appareiller d'un quai sous voiles;
3. Utilisation d'un spinnaker.

Resource Matériel